AVIS

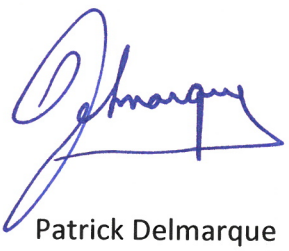
Il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité EAU/AUT/26/0884, Monsieur Joël Fritz est autorisé à réaliser 4 forages géothermiques à Bereldange, 15, Am Schadder.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale pendant la période du 11 novembre 2026 au 21 décembre 2026 inclus pour prise de connaissance par le public.

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision d'autorisation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Walferdange, le 11 novembre 2026.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

Administration communale de Walferdange / boîte postale 1 / L-7201 Walferdange
t. 33 01 44-1 / f. 33 30 60 / secretariat@walfer.lu / www.walfer.lu